



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 24 AVRIL 2023 À  
19H40 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;  
Madame la conseillère Nicole Jacques ;  
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau,  
Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
  - 3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL
  - 3.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 2023-496  
CONCERNANT LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE  
460 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES
4. TRAVAUX PUBLICS
  - 4.1 AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU  
RÉSEAU LOCAL (ERL) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE  
LOCALE DE LA PART DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA  
MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC – 2022
  - 4.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉTUDE DE SÉCURITÉ DU  
BARRAGE DU LAC FORTIN – PROGRAMME PAFMAN
  - 4.3 CORRECTION D'UNE RÉOLUTION - OCTROI À ROS – RÉOLUTION  
2023-04-7698 – ÉTUDE SUR LE BARRAGE DU LAC FORTIN
  - 4.4 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR LE  
DÉVELOPPEMENT FRASER, PHASE 3
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R-2023-04-7700** IL est proposé par David Veilleux appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**3. GREFFE**

**3.1. DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL**

**R-2023-04-7701** IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 3 avril 2023 soit adopté tel que rédigé.

**3.2. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-496  
CONCERNANT LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE 460  
000,00 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES.**

IL est, par les présentes, donné avis de motion, par Kevin Pomerleau, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-496 concernant la dépense et l'emprunt d'une somme de 460 000,00 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues;

Kevin Pomerleau dépose un projet de ce règlement.





#### 4. TRAVAUX PUBLICS

##### 4.1. AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DE LA PART DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a versé une compensation de 146 975,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville ;

R-2023-04-7702

**IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville de Beauceville informe le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Beauceville, conformément aux objectifs de l'aide financière dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ.

##### 4.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉTUDE DE SÉCURITÉ DU BARRAGE DU LAC FORTIN – VOLET 1 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DE BARRAGES MUNICIPAUX (PAFMAN)

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouvrage de propriété municipale visé étant le barrage du Lac Fortin, numéro X0003818 nom et inscrit au répertoire du MELCC est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la sécurité des barrages*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent;

R-2023-04-7703

**IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la Ville de Beauceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

**QUE** monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

##### 4.3. CORRECTION D'UNE RÉOLUTION - OCTROI À ROS – RÉOLUTION 2023-04-7698 – ÉTUDE SUR LE BARRAGE DU LAC FORTIN

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a émis la résolution numéro R-2023-04-7698 au montant de 33 700,00 \$, plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant calculait une somme en trop dans l'offre de service reçue et que le prix réel est inférieur, pour s'établir à 28 100,00 \$ plus les taxes applicables ;





**R-2023-04-7704** IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**DE** modifier la résolution R-2023-04-7698 pour que le contrat soit octroyé à ROS (Sophie Larrivée-Larouche, ingénieure), au montant total de 28 100,00 \$, plus les taxes applicables.

**DE** maintenir les autres dispositions de cette résolution.

#### 4.4. AUTORISATION DE DÉPÔT SUR LE SEAO – PROJET DU DÉVELOPPEMENT FRASER, PHASE 3

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du développement Fraser avance et que de nouveaux travaux pourraient être lancés sur la phase 3 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux doivent être lancés sur la plateforme du service électronique appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ;

**R-2023-04-7705** IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, à publier un appel d'offres publique sur le site du SEAO concernant le projet du prolongement de la 33<sup>e</sup> Avenue.

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**R-2023-04-7706** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h52.

\_\_\_\_\_  
FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

\_\_\_\_\_  
SANDRA BERNARD, greffière

